

## L'association réalise les rêves d'enfants très malades

L'association Rêves a pour but de permettre aux enfants, atteints d'une pathologie grave, de vivre un moment inoubliable, et ainsi leur redonner de l'espoir. Une délégation vient d'ouvrir dans le département, grâce à André Sala, Pascal Pavageau (photo) et Ana Derzon.

Page 8



Ouest France – Jeudi 7 novembre 2013

## Ils aident les enfants malades à réaliser leur rêve

L'association Rêves permet aux enfants malades vivre un moment fort. Une délégation ouvre dans le département. Elle cherche donateurs et partenaires.



Grâce à l'association Rêves, Elsa a pu réaliser son rêve : rencontrer son idole, Mimie Mathy.

Ouest France – Jeudi 7 novembre 2013



### **Rêves, association nationale**

Rêves a pour mission d'exaucer les rêves d'enfants et d'adolescents (de 3 à 18 ans) atteints de pathologies graves, dont le pronostic est réservé, comme le cancer, la mucoviscidose, etc. Elle a été créée en 1994 par un habitant du Rhône, dont le fils était malade. Depuis, ce sont près de 3 500 rêves, soit environ 250 chaque année, qui ont été réalisés dans toute la France. Et ce, grâce à un réseau de 700 bénévoles et désormais 37 délégations, dont la toute nouvelle, née le 27 octobre dans le Maine-et-Loire.

### **La délégation du département**

Le Choletais Pascal Pavageau, président de la délégation Rêves Maine-et-Loire, après s'être investi « dans une association humanitaire et solidaire », cherchait un nouvel engagement. Il a découvert Rêves sur internet et s'est porté candidat pour créer l'antenne départementale. Au même moment et sans se connaître, l'Angevin André Sala, vice-président et trésorier de Rêves 49, a également postulé. En tant que parent, il voulait « aller vers de l'humanitaire qui aide

les enfants ». Ils sont accompagnés par Ana Derzon, secrétaire de l'association et habitante de Saint-Macaire-en-Mauges. L'objectif noble et la transparence de l'association les ont motivés. Celle-ci est reconnue œuvre de bienfaisance et d'intérêt général. Une dizaine de personnes, dont aucune n'a d'enfant malade, compose déjà la délégation. Son action couvrira tout le département.

### **Les rêves des enfants**

Les jeunes malades ont la possibilité de faire trois souhaits. « On les questionne pour être sûr que ce sont bien les leurs et non pas ceux du parent qui va accompagner », précise André Sala. « Ils veulent souvent rencontrer leur idole, comme Mickey à Eurodisney pour les 3-6 ans. Nager avec les dauphins est également très demandé, détaille Pascal Pavageau. C'est surtout très ouvert. »

L'entourage de l'enfant et les équipes médicales ou pédagogiques des hôpitaux peuvent faire une demande pour un enfant. Tous les rêves (environ 300 par an) sont étudiés par les

sept salariés de l'association nationale, puis validés par la présidente. Les délais sont plus ou moins longs, et dépendent de la disponibilité de la « star » et surtout de l'état de santé de l'enfant.

### **Dons et partenariats**

La délégation de Maine-et-Loire est à la recherche de personnes qui souhaitent faire un don (60 % de la somme déduite des impôts pour les particuliers, 60 % pour les entreprises), ou être parrain d'un enfant pour réaliser son rêve. Elle fait également appel aux clubs, associations, écoles et sociétés qui souhaitent mettre en place des actions solidaires au profit de Rêves. Toutes les sommes collectées sont reversées à l'association nationale.

Sylvie ARNAUD.

**Contacts et renseignements**, Pascal Pavageau, tél. 07 81 94 92 18, André Sala, tél. 06 67 46 27 47. Courriel : [reves49@reves.fr](mailto:reves49@reves.fr) et sur internet : [www.reves.fr](http://www.reves.fr) Adhésion : 25 € et 40 € pour un couple.